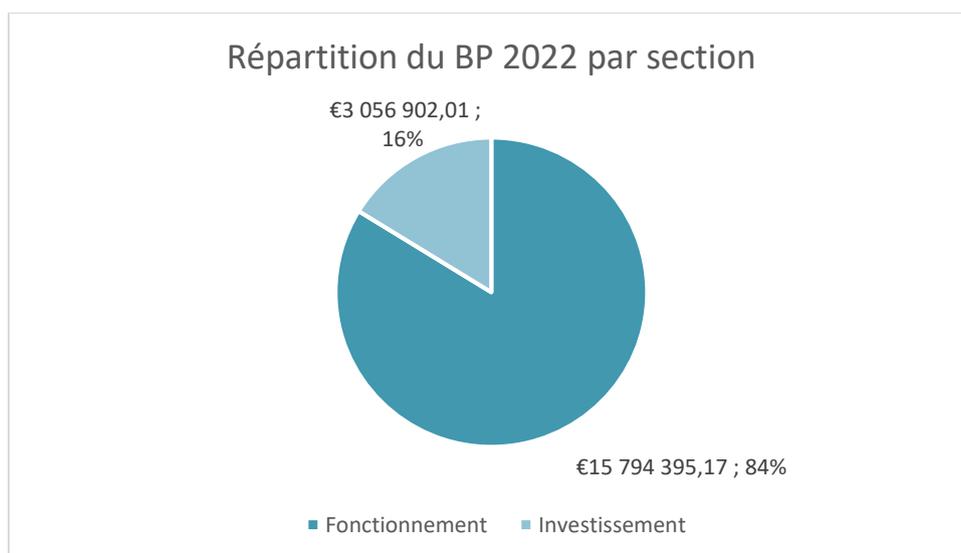


Budget Primitif 2022 – Conseil municipal du 17 décembre 2021

1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

Le budget prévisionnel 2022 s'équilibre à 18.85 millions d'euros dont 15.79 millions d'euros pour la section de fonctionnement et de 3.06 millions d'euros pour la section d'investissement.



Le volume des dépenses de la section de fonctionnement est en augmentation de 4.79 % (0.72 millions d'euros) par rapport au Budget Primitif (BP) 2021. Le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement, amorcé en 2020 et poursuivi pour le BP 2021, se confirme pour l'année 2022, qui voit une maîtrise globale de l'augmentation malgré une hausse significative de certains postes.

Quant à l'investissement, il diminue moins que l'année précédente, de 15.46 % (-0.56 millions d'euros). En effet, le niveau de remboursement du capital de la dette se maintient à un niveau important (0.99 millions d'euros), mais les dépenses d'équipement (1.97 millions d'euros) sont maintenues, eu égard aux capacités financières de la ville.

L'autofinancement de la section fonctionnement vers la section investissement est en amélioration et s'élève à 0.36 millions d'euros. Les amortissements venant alimenter la section investissement sont prévus à hauteur de 0.83 k€.

Il convient de souligner que cette année, les restes à réaliser n'ont pas été inclus et seront uniquement constatés au résultat lors de la présentation du compte administratif. Néanmoins, pour information, à ce jour, on estime à 55 k€ les restes à réaliser en dépense et à 451 k€ ceux en recettes.

La balance du BP 2022 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 794 395 €	15 794 395 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>14 598 146 €</i>	<i>15 702 627 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 196 250 €</i>	<i>91 768 €</i>
Section d'investissement	3 056 902 €	3 056 902 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>2 965 134 €</i>	<i>1 860 652 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>91 768 €</i>	<i>1 196 250 €</i>

2) La section de fonctionnement du budget principal

a) Les recettes de fonctionnement

L'augmentation modérée des recettes de fonctionnement est influencée directement par les perspectives prudentes réalisées suite à la crise sanitaire et économique traversée depuis deux ans. Cependant, est notamment prévue une reprise progressive de l'activité des services, avoisinant les réalisations de 2019.

Par chapitre, les recettes de fonctionnement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2021, se décomposent ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Évolution valeurs	Évolution %
013 Atténuation de charges	35 000 €	35 000 €	- €	0,00%
042 Opération d'ordre	91 769 €	91 768 €	- 1 €	0,00%
70 Produits d'activités des services	780 681 €	909 278 €	128 597 €	16,47%
73 Impôts et taxes	11 421 581 €	11 517 073 €	95 492 €	0,84%
74 Dotations et participations	2 296 339 €	2 549 856 €	253 517 €	11,04%
75 Autres produits de gestion courante	783 654 €	637 010 €	- 146 644 €	-18,71%
76 Produits financiers	3 330 €	2 224 €	- 1 106 €	-33,20%
77 Produits exceptionnels	26 000 €	52 185 €	26 185 €	100,71%
Total	15 438 354 €	15 794 395 €	356 041 €	2,31%

Les atténuations de charges, qui correspondent principalement aux indemnités journalières remboursées par les organismes sociaux ou le Centre de Gestion de l'Ain, sont proposées en en stagnation, les volumes étant dépendants des arrêts maladies constatés chaque année.

Le chapitre 70, regroupant l'ensemble des produits perçus sur le domaine, les services publics offerts à la population ou les ventes diverses, est en augmentation significative par rapport au BP 2021 de près de 128 k€. Les produits des services ont été fortement impactés par les mesures sanitaires ces deux dernières années. Néanmoins, l'activité des services revient progressivement à la normal justifiant une projection à la hausse.

Le chapitre 73 Impôts et taxes est en très légère évolution de 95 k€. Les taux d'imposition sont une nouvelle fois proposés constants et restent à leur niveau voté en 2020 et 2021. Cet exercice est proposé en stagnation, en raison des différentes réformes en lien avec la suppression de la taxe d'habitation et les conséquences de la crise sanitaire sur les ménages. Il convient de souligner que la disparition de la taxe d'habitation, même si elle est à ce jour compensée par l'Etat, a pour principale incidence de perdre les gains en lien avec le dynamisme fiscal. En effet, les recettes relatives à cette ancienne taxe, très dynamique, sont désormais figées.

La fiscalité reversée par la CCPA serait en légère augmentation, avec une évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 1.02 millions d'euros et une stagnation de l'Attribution de Compensation pour 2.269 millions d'euros.

La fiscalité indirecte serait quant à elle également en légère augmentation, notamment la taxe d'électricité, estimée à 0.32 millions d'euros (soit +20 k€). La taxe sur les emplacements publicitaires est projetée en stagnation, à l'instar des droits de mutation et droits de place (400 k€). La taxe sur les pylônes électriques évolue légèrement à la hausse (+2.3 k€).

Le chapitre 74, constitué des dotations de l'État et des participations (CAF essentiellement), serait en stagnation, malgré la poursuite de la baisse de la DGF (-53 k€), de la DSU (-4.5 k€) et de la dotation nationale de péréquation (- 4.6 k€). En effet, l'activité revenant à la normale pour les structures d'accueil de la ville, tant de la petite enfance que de l'enfance, les participations CAF sont projetées en hausse significatives (+214 k€), pour se rapprocher des montants perçus en 2019. La compensation de la TP poursuit sa baisse (-49 %) pour s'établir à 20 k€. A l'instar des versements étatiques, la compensation de la TH s'affiche en baisse de 20% (soit -50 k€). Enfin, la participation du Département au titre des ressortissants Suisses (40 k€), est présentée en stabilité.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », constitué des loyers perçus par la commune pour la location de biens de son domaine privé, est proposé en très forte diminution par rapport au BP 2021 et s'établit à 567 k€ (-205 k€) notamment suite à l'absence de location d'une partie des locaux de l'espace dit « Ex Guy Noel ».

Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels », qui comprend notamment les remboursements de sinistres, est proposé en stagnation à hauteur de 52 k€.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 15.79 millions d'euros, en augmentation de 4.79 % par rapport au BP 2021 (721 k€). L'autofinancement, constitué du virement à la section d'investissement, est quant à lui en augmentation de près de 251 % (+260k€) et devraient s'établir à 364 k€. Autre opération d'ordre qui viendra alimenter l'investissement, les amortissements, sont en progression de 9.22 % (+70 k€).

Par chapitre budgétaire, le détail des dépenses de la section est le suivant :

BP 2021	BP 2022	Évolution valeurs	Évolution %
---------	---------	----------------------	----------------

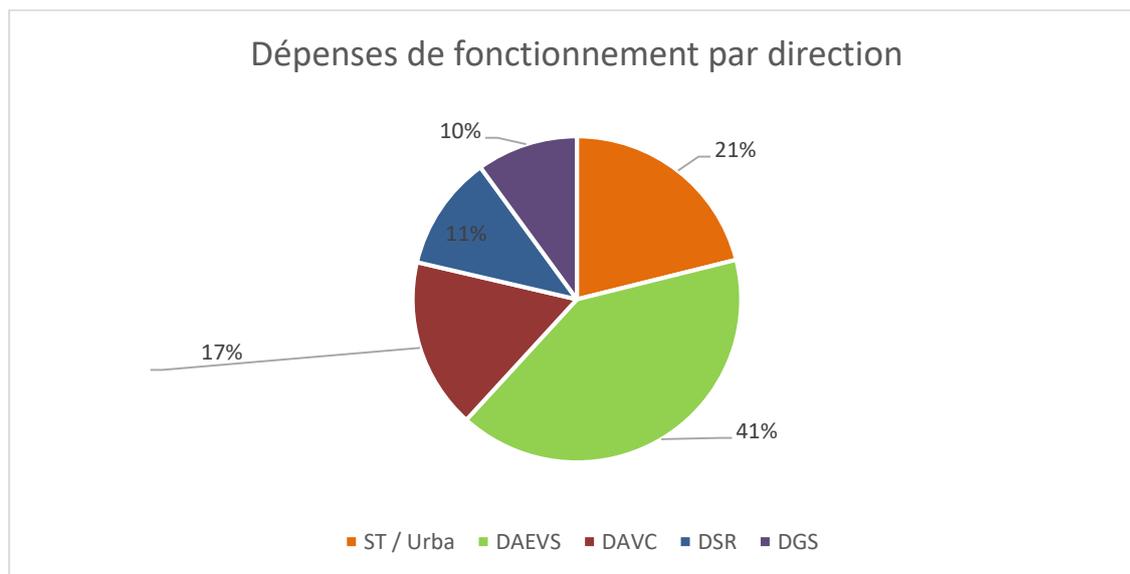
011 Charges à caractère générale	3 657 872 €	4 152 725,55 €	494 854 €	13,53%
012 Charges de personnel	8 246 920 €	8 348 141,75 €	101 222 €	1,23%
014 Atténuations de produits	243 000 €	252 000,00 €	9 000 €	3,70%
65 Autres charges de gestion courante	1 799 064 €	1 678 966,07 €	- 120 098 €	-6,68%
66 Charges financières	177 582 €	162 812,27 €	- 14 770 €	-8,32%
67 Charges exceptionnelles	13 400 €	3 500,00 €	- 9 900 €	-73,88%
022 Dépenses imprévues	70 000 €	- €	- 70 000 €	-100,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	14 207 838 €	14 598 145,64 €	390 308 €	2,75%
023 Virement à la section d'investissement	104 086 €	364 913,63 €	260 828 €	250,59%
042 Opération d'ordre (amortissements)	761 158 €	831 335,90 €	70 178 €	9,22%
Dépenses d'ordre	865 244 €	1 196 249,53 €	331 006 €	38,26%
Total	15 073 082 €	15 794 395,17 €	721 313 €	4,79%

Le détail de l'évolution du chapitre 011 est présentée ci-dessous, par direction et service.

Une augmentation maîtrisée de la masse salariale est prévue, les différents effets GVT n'étant source que de quelques coûts supplémentaires cette année, ces derniers ne pouvant être compensés par un effet de Noria. La prévision 2022 est un budget de 8.34 millions d'euros, soit 52.85 % des dépenses de fonctionnement, en-deçà de la moyenne des communes de même strate pour lesquelles ce ratio avoisine les 60 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par Direction

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par direction est la suivante :

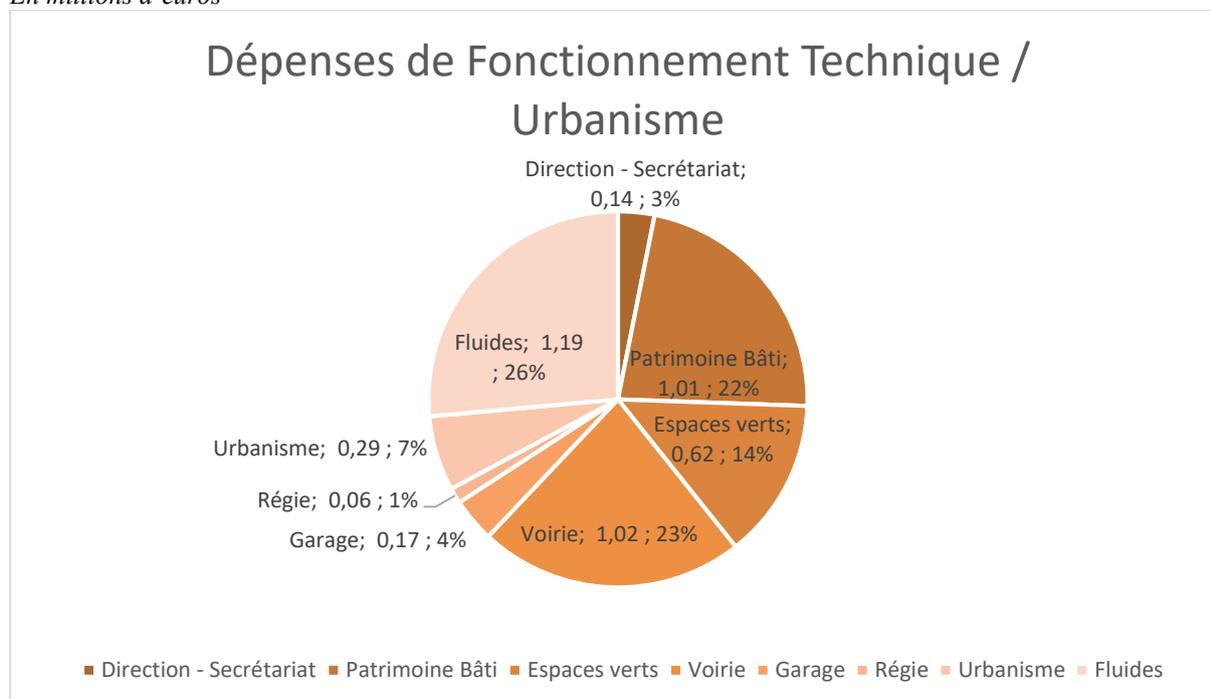


SERVICES TECHNIQUE ET URBANISME

Les dépenses des services techniques et de l'urbanisme représentent un budget global de 3.33 millions d'euros hors fluides. Avec les fluides (1 192 k€) et diverses locations, le budget global s'élève à 4.5 millions d'euros. Les charges de personnel s'élèvent à 1 761 k€.

Par politiques publiques, les volumes financiers des services techniques et urbanismes pour le BP 2022, personnels compris, sont les suivants :

En millions d'euros



En dehors des fluides, la gestion de la voirie représente le plus important poste des dépenses réelles de fonctionnement (613 k€ de frais et 408 k€ de personnels) réalisé au profit des services techniques / urbanisme, globalement en stagnation par rapport au BP 2021.

Le budget le plus significatif concerne l'entretien des voiries (200 k€) avec les réfections de tapis, les politiques de PATA, et une provision pour les aléas (15 k€). Sont également concernés les marchés d'entretien des grilles et avaloirs, des bacs à graisse, des séparateurs d'hydrocarbures (53 k€), l'évacuation des divers déchets (40 k€), les fournitures de matériaux permettant les réparations, l'approvisionnement en sel ou encore les panneaux de signalisation (26 k€), le fauchage des accotements des voies communales et chemins ruraux (24 k€), les fournitures diverses (15 k€), l'entretien des pompes de relevage (3 k€) et diverses locations (1.5 k€). Le service s'avère en augmentation modérée de 3.99 % par rapport à 2021.

Pour ce qui est de la propreté urbaine, le budget est également affiché en hausse à 31 k€ (150 %). L'éclairage public représente une dépense prévisionnelle de 181 k€, en stagnation au regard du BP 2021, avec notamment 166 k€ prévus pour l'entretien des réseaux et 13 k€ pour les diverses maintenances. Enfin, par nécessité, les illuminations de fin d'année seront maintenues de manière identique à 2021 (20 k€).

Concernant le patrimoine bâti (1 013 k€ dont 468 k€ de frais de personnels), ce poste est proposé en augmentation sur 2022 (3.60 %). Les principales dépenses sont en lien avec la maintenance (140 k€), diverses études concernant l'état et les réparations nécessaires à apporter au

patrimoine bâti de la commune (38 k€), ou encore la fourniture de petit matériel (50 k€). Egalement, 150 k€ sont prévus pour divers chantiers d'entretien du patrimoine :

- Changement de la télésurveillance et alarmes des bâtiments,
- Mise au norme EPMR
- Réfection de 2 classes
- Remplacement de la porte d'entrée des tennis couverts
- Remplacement de la porte du SAS de la Omnisport coté LEP
- Remplacement du bloc Jean de Paris maternelle
- Remplacement du battant de l'église
- Motorisation de clapet sur la ventilation Phoenix
- Réfection de la toiture terrasse d'un transformateur du parc des sports
- Remplacement de la porte de secours des Pérouses
- Réfection de la toiture du T1 de Fuy Noel
- Réfection de la salle du bas du Château des Echelles

Enfin, quelques 4 k€ sont prévus pour la location de nacelles ou engins de levage (notamment en intérieur) ou encore les sanitaires autonomes du Château des Allymes.

Un budget global de 60 k€ sera mobilisé pour les chantiers assurés intégralement en régie, à savoir :

- Suite et fin des travaux de rafraîchissement intérieur de la maison des sociétés, 5.5 k€ de fournitures,
- Réfection du portail principal et portillon du cimetière ville, 4.5 k€ de fournitures,
- Remplacement de l'ensemble des éclairages fluos du garage du CTM par des LED, 7.5 k€,
- Remplacement de l'ensemble des fluos à la maternelle J JAURES par des LED, 10 k€,
- Remplacement de l'ensemble des fluos à la maternelle J FERRY par des LED, 8.5 k€,
- Remplacement des faux-plafonds des bureaux du CTM, 8 k€,
- Rafraîchissement de salles de classe, 16 k€.

Concernant l'entretien des espaces verts, le poste est proposé en stagnation à 171 k€ et 453 k€ de frais de personnels, soit un budget global dévolu de 624 k€. L'entretien des terrains reste le poste principal (126 k€). La fourniture de végétaux s'élève à 24 k€, la fourniture de petits équipements (sables, fournitures diverses) est prévue à 10 k€. Un budget de 1 k€ sera proposé pour les animations et festivités de la ville et le budget en lien avec les illuminations des festivités de fin d'année sera quant à lui maintenu à 3 k€. Enfin, aucun budget ne sera proposé en fonctionnement concernant l'entretien des terrains de sports qui est désormais assuré en régie suite à l'acquisition d'une tondeuse en 2021.

Les dépenses en lien avec le garage se verront impactées à hauteur de -13.12 % pour un budget global de 119 k€ et 50 k€ de frais de personnel. Cela concerne les carburants (58 k€), diverses locations (14 k€), des consommables (12 k€). Le budget pour les diverses réparations est proposé à 21 k€ et les maintenances à 9 k€.

Le service urbanisme, quant à lui, propose un budget à hauteur de 73 k€ en légère diminution de 16 %, et 243 k€ de frais de personnel, soit un total de 294 k€. Il comprend les différents frais de portage par l'EPF pour 60 k€, et divers honoraires nécessaires au bornage notamment.

Enfin, concernant les fluides et charges immobilières, ils sont proposés en augmentation significative pour un montant global de 1 294 k€, soit une augmentation de 29 % :

- Eau : 50 k€, - 3 %,

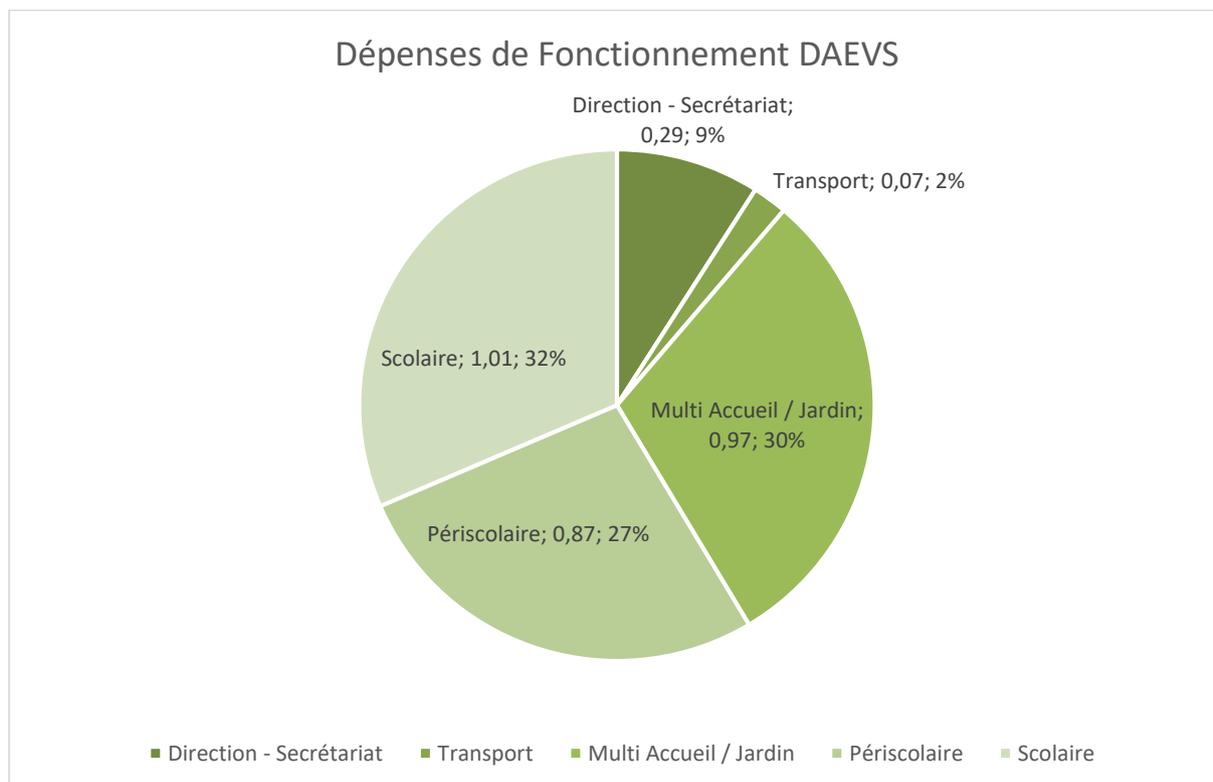
- Electricité : 792 k€, +32%,
- Gaz : 350 k€, +40 %,
- Locations mobilières (Parking Sanville, gendarmerie rue Bérard, Syndicats) : 89 k€,
- Charge locatives : 2.4 k€,
- Participation gymnase Plaine de l'Ain : 15 k€,
- Charges électricité sur la pépinière et le gymnase du réveil : 10 k€.

DIRECTION ACTION EDUCATIVE, VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

L'ensemble du budget de la DAEVS s'élève à 3,89 millions d'euros répartis entre les structures d'accueil des jeunes enfants (multi-accueil, RAM et jardin d'enfants), le périscolaire et le scolaire, dont 3,39 millions d'euros sont strictement en lien avec les frais de personnels.

Par politiques publiques, les volumes financiers sont les suivants :

En millions d'euros



La principale dépense concernant la petite enfance est constituée par les frais de personnels (925 k€). Au-delà les dépenses d'alimentation (18.5 k€) sont présentées de manière stable par rapport à 2021. De plus, diverses dépenses pour la maintenance des équipements sont proposées (étuves, portes automatiques, lave-vaisselle, sèche-linge, etc.) pour un total de 6 k€, ainsi que pour la fourniture de pharmacie ou de gel (6 k€). Également, diverses fournitures sont nécessaires (lait, couches, linges, divers petits matériels, etc.) et stables pour 2022 (11 k€). Enfin, les dépenses en lien avec l'analyse de la pratique des agents, les activités diverses ou les fournitures pour les activités représentent globalement 5 k€.

Les principales variations de ce budget en légère hausse de 7.16 % au regard du BP 2021 (+ 1 k€) sont en lien avec la reprise d'animations et le renouvellement de jeux.

Concernant le périscolaire, ce dernier recouvre les dépenses du Conseil Municipal des jeunes, les stages « découvertes », les activités jeunesse, l'accueil périscolaire sur les trois temps de la journée scolaire des enfants (matin, midi et soir), la subvention versée au centre de Loisir et les dépenses en lien avec le sport scolaire. Les frais de personnel s'élèvent à 839 k€.

Une hausse budgétaire en termes de masse salariale peut être constatée, cependant cette dernière n'est que fictive. En effet, elle est en lien avec la réorganisation des services. Jusqu'à la rentrée 2021, une distinction était faite pour intégrer les temps d'entretien assurés par les animatrices périscolaires, sur le temps scolaire. Cependant, l'ensemble de ces agents étant désormais attachés à un unique service périscolaire, même si les missions et leur impact demeure inchangé quant à l'entretien des écoles, il est proposé dans le présent rapport, de les rattacher audit service. De fait, une diminution sera constatée sur le budget scolaire.

- Conseil Municipal des Jeunes : le budget est affiché en légère augmentation de 2.3 % et s'élève à 1.37 k€.
- Stages découverte : le budget est également en très légère hausse de 4 % pour s'établir à 5.2 k€.
- Activités jeunesse : elles recouvrent les instants festifs organisés à destination de la jeunesse (forum job d'été, festy summer, etc.). Le budget est en augmentation de 52.08% pour s'établir à 5.84 k€, afin de permettre notamment le développement des animations en lien avec les partenaires au profit de la jeunesse.
- Accueil périscolaire : le budget est en diminution de 14.84 % pour s'établir à 6.6 k€. En effet, la fête des enfants ne sera désormais plus prévue sur ce budget, et proposition sera faite de réaliser cette dernière dans les cadre d'une journée dédiée aux enfants, la veille du weekend d'Espace d'un Eté.
- Centre de loisir du Château des Echelles : le budget est stable pour 66.5 k€.
- Sport scolaire : le budget est en baisse de 23 % en raison de l'absence de besoin de renouvellement du petit matériel, qui a été peu usité en raison des restrictions sanitaires. Ce budget s'établit à 3.6 k€.

Pour le service scolaire le budget global s'élève à 1 006 k€, dont 920 k€ de dépenses de personnel. Il convient de souligner que 7 associations de parents d'élèves font l'objet d'un subventionnement dans le cadre de cette direction, pour un montant total de 16.43 k€, en stagnation. Globalement, le budget scolaire présente une hausse de 5.69 %, en lien direct avec une augmentation significative des produits d'entretien (+35 %) pour permettre la mise en œuvre des protocoles sanitaires, soit une augmentation de 8 k€. Les autres postes apparaissent globalement en stagnation.

Pour chaque école, le budget se répartit comme suit :

- Tiret : 7 165 €
- Jean de Paris Maternelle : 4 770 €
- Jean de Paris Elémentaire : 8 180 €
- Jean Jaurès Maternelle : 12 350 €
- Jean Jaurès Elémentaire : 17 445 €
- Jules Ferry Maternelle : 6 400 €
- Jules Ferry Elémentaire : 16 000 €

La restauration scolaire s'élève à 606 k€ dont 418 k€ de dépenses de personnel, en diminution de 8 % au regard du BP 2021. Cela s'explique par la réalisation en 2021, d'une étude sur la gestion de la restauration, qui de fait vient augmenter le montant global du BP 2021 mais qui

ne pèsera pas sur l'exercice 2022. Cette étude étant en cours, les sommes ne seront cependant déboursées qu'en 2022, mais rattachées à l'exercice 2021.

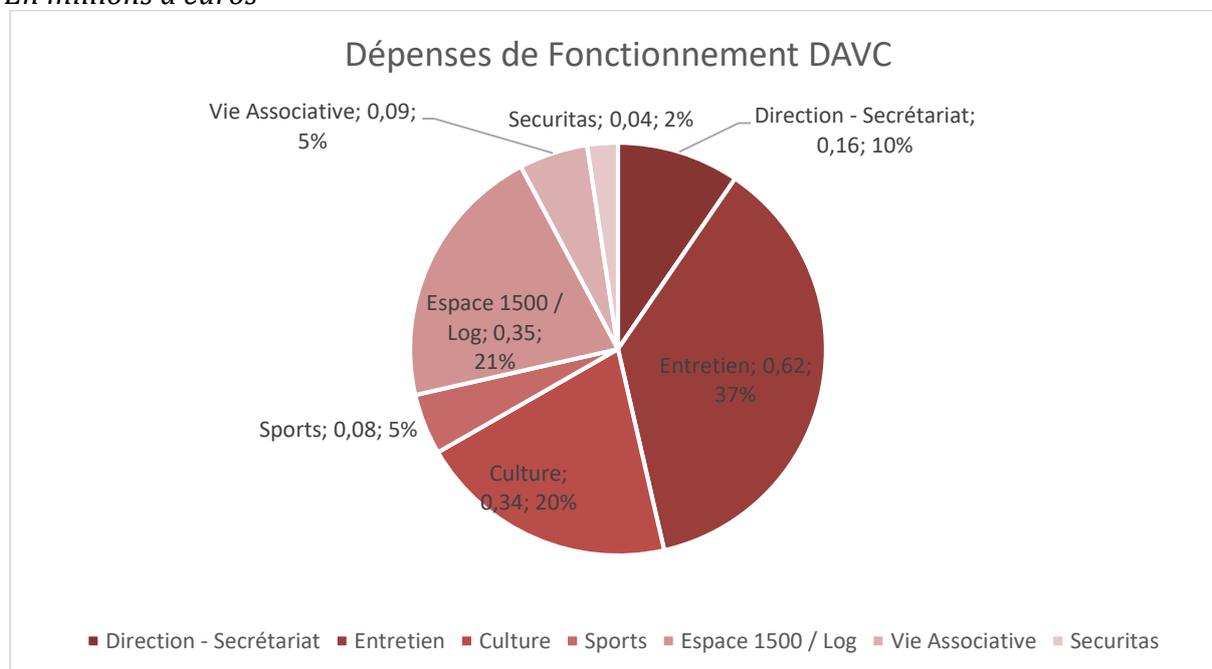
Enfin, suite au transfert de la compétence transport au profit de la Région, le budget annexe transport de personne a été supprimé. Le principal service à faire usage de prestation de transport est celui de la DAEVS, tant pour assurer le transport scolaire des enfants à des activités sportives ou ludiques, que pour le transport dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires. Aussi, une enveloppe de 70 k€ a été affectée au service.

DIRECTION ANIMATION ET VIE DE LA CITE

Près de 1.94 millions d'euros sont budgétés pour la Direction animation et vie de la cité. Parmi eux, 1.41 millions d'euros sont dévolus aux charges de personnel, 0.29 K€ de crédits courants et 0.24 k€ de subventions octroyées aux associations sportives et culturelles.

La répartition de ces dépenses par politiques est la suivante :

En millions d'euros



Le principal poste de dépenses de la DAVC concerne l'action culturelle (subventions comprises) à hauteur de 508 k€, dont un budget de personnel de 274 k€. Le budget le plus important de ce service est celui concernant les subventions aux associations dites « culturelles », qui accuse une baisse de – 13 %, principalement en lien avec la valorisation de la subvention qui était versée à l'école de musique.

En effet, jusqu'à l'été 2021, la ville mettait à disposition de cette association deux personnels, la directrice et une enseignante à hauteur de 8 h/ semaine (soit un mi-temps, le second mi-temps étant dévolu à l'enseignement musical dans les écoles). La directrice a muté, et l'enseignante a fait part de son souhait de ne plus être mise à disposition de cet établissement. De fait, elle a été réintégrée dans les effectifs de la ville, en vue de proposer davantage de temps de pratique musicale aux écoles, mais également dans les structures de la petite enfance. Il est à noter que la mise à disposition d'un fonctionnaire ne peut se faire qu'avec son accord, la ville était par conséquent contrainte de faire droit à la demande de l'agent de réintégrer. Aussi, une contrepartie financière a été proposée à l'école de musique pour lui permettre de poursuivre ses

activités. Ainsi, une subvention globale de 61 k€ a été proposées en lieu et place des 12 k€ attribués jusqu'à lors. Cette dernière apparait moins élevée que le coût des mises à dispositions (pour mémoire 98 k€), les charges sur les salaires n'étant de fait plus à imputer. Cependant, le coût du salaire de l'enseignant est de fait intégralement repris au sein de la ville.

Au-delà, les principales subventions concernent la MJC (35 k€ de subvention de fonctionnement et 41 k€ pour le poste de directeur) et l'association du Château des Allymes (9 k€). Le reste des subventions versées aux associations culturelles représentent un budget de 31 k€.

Pour ce qui est de l'action culturelle de la ville, le budget global s'élève à 30 k€ hors dépenses de personnel. Il recouvre, concernant la médiathèque, les divers documents (15 k€), les fournitures d'entretien (3 k€), la rémunération d'intervenants (3 k€) et pour cette année le renouvellement des cartes des inscrits (2 k€). Concernant les autres actions menées par le service culturel, sont notamment concernées la programmation de spectacles (5.5 k€), les droits d'auteurs (720 €) et l'accueil des équipes artistiques (600 €).

L'espace 1500, quant à lui, voit une augmentation de son budget (de 14.39 %) à hauteur de 88 k€ et 265 k€ en termes de personnel (soit un total de 353 k€). Le budget est composé de prestation de sécurité (25 k€), du recrutement d'intermittents (14 k€), de l'entretien (12 k€), de diverses locations de matériel (15 k€), de prestations de maintenance (8 k€), de la fourniture de petits équipements (6 k€) et de droits d'auteurs (3 k€).

Le service sports présente une proposition de budget de 156 k€, en stagnation et des dépenses de personnel à hauteur de 56 k€. Le principal poste concerne les subventions aux associations sportives qui s'élèvent à 75 k€. Les autres postes sont en lien avec la fourniture de petits équipements (10 k€) et la maintenance (14.5 k€).

Le service de la vie associative assure la gestion de diverses manifestations (Sport et Culture en fête, les divers vins d'honneur, le 14 juillet, les festivités de fin d'années), la gestion des salles associatives et le marché forain. Le BP 2022 proposé s'élève à 36.5 k€, en diminution de 30 % et 56 k€ de frais de personnel. La baisse notable est en lien directe avec la reprise en régie des marchés. Ainsi, le marché passé avec la société pour la mise à disposition d'un régisseur, d'un montant annuel de 24 k€ verra son terme au 31 décembre 2021. Concernant les relations publiques, le budget est stable (28 k€) et propose les traditionnelles manifestations (feu d'artifice, festivités de fin d'années, différents vins d'honneur, vœux, arbre de Noël).

La prestation de surveillance des bâtiments publics diminue sensiblement suite au renouvellement du marché au cours de l'année 2021 (-22 %), et s'établi à 46 k€.

En raison des contraintes sanitaires inchangées, le budget du service entretien se maintient dans les mêmes proportions, pour un total de 22 k€ et une masse salariale de 598 k€.

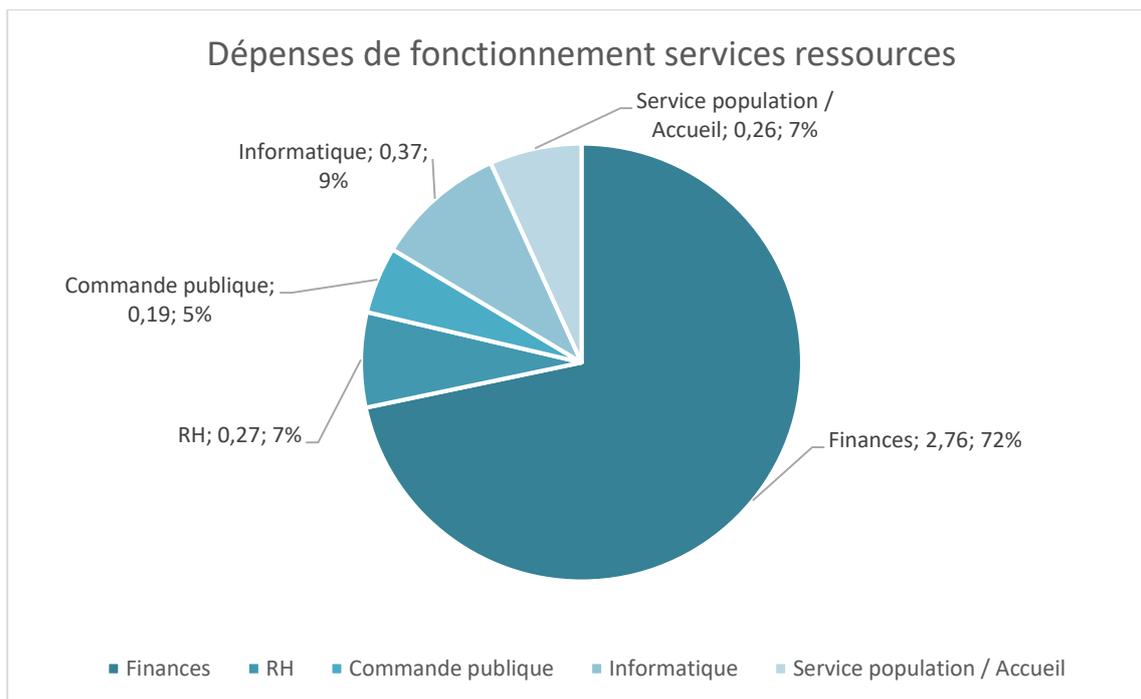
DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES

Dans le cadre d'une réorganisation des services, une nouvelle direction a été identifiée, celle dédiée aux services ressources. Il s'agit uniquement d'un redécoupage organisationnel n'ayant pas d'impact budgétaire, aucun poste de direction n'ayant été créé pour encadrer cette entité.

Le budget global des services ressources s'élève à 4 077 millions d'euros, dont 0.948 millions d'euros de dépenses de personnels.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



Le budget du service à la population / accueil s'élève à 9.5 k€ de dépenses de fonctionnement et 249 k€ de frais de personnel. Il est proposé en diminution de 2 k€ (-19.32 %). En effet, les stocks de fournitures sont à ce jour suffisants et permettent de fait une diminution du budget sur l'année 2022.

Le budget informatique (275 k€) est quant à lui proposé en légère hausse de 4.17 %, soit une augmentation de 10 k€. Ces dépenses regroupent des frais de maintenance (111 k€), de location des copieurs (30 k€), de licences diverses (71 k€), de frais de télécommunication (38 k€), de dépenses de petits équipements (14 k€) et de location de fourreaux (7.6 k€). Les charges de personnel s'élèvent à 93 k€.

Le budget de la commande public est uniquement composé de la masse salariale, pour un montant de 186 k€. Pour mémoire, ce service est mutualisé avec la CCPA, et donne par conséquent lieu à un remboursement de cette masse salariale, à due concurrence des procédures réalisées par chaque structure.

Le service des ressources humaine dispose d'un budget global de 8 348 141.75 €, soit l'ensemble des charges de personnel, qui dans la présente note ont été répartis par service. En tant que telle, la masse salariale du service s'élève à 179 k€. Des frais annexes à la masse salariale « pure » sont prévus pour un montant global de 80 k€. Ils recouvrent principalement les frais d'assurance du personnel (31 k€), les frais de formation des agents (30 k€), les frais d'école pour les apprentis (14 k€), les divers frais de mission (6.5 k€), les frais de formation des élus (3.6 k€) et les indemnités versées à l'exécutif (195 k€).

Enfin, le budget des finances est le plus important et s'établit à 2.76 millions d'euros (dont 239 k€ de charges de personnel). Ce budget regroupe notamment les contributions versées au centre nautique (600 k€), au SIEA (18k€), la subvention au CCAS en augmentation de 23.30 % (119 k€), la subvention à l'école de Sainte Marie (110 k€) et une provision de 10 k€ pour les produits irrécouvrables. Diverses dépenses concernent les assurances (55 k€) et les taxes foncières de la ville (76 k€). Les intérêts de la dette sont proposés en légère diminution à 162 k€ (-8.35 %). Le fonds de péréquation, qui constitue le prélèvement de l'Etat pour abonder le fonds national à

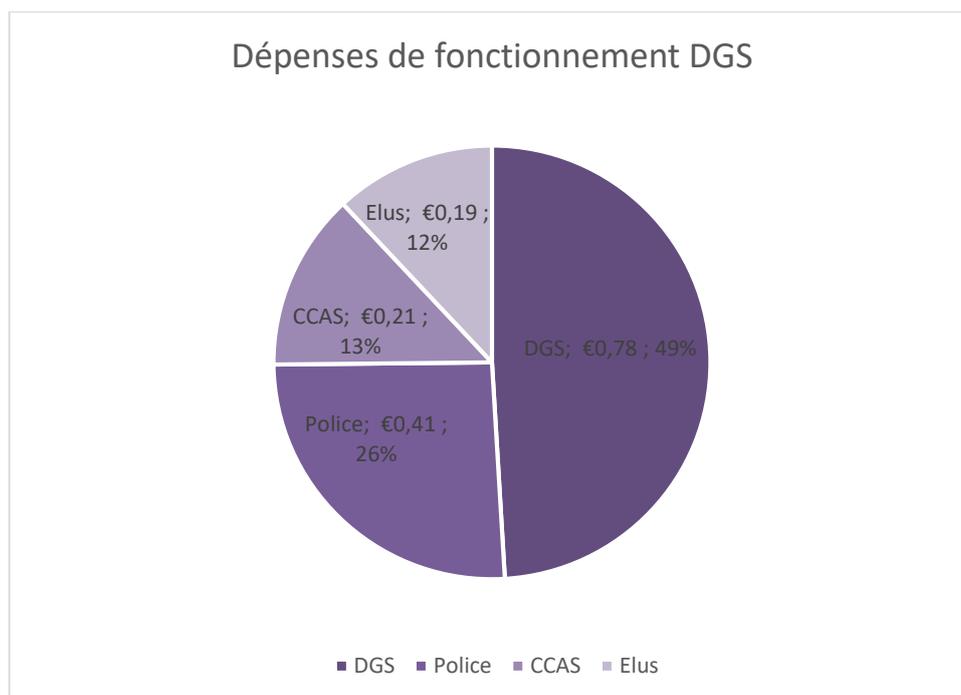
destination des communes les plus pauvres, s'élève à 252 k€, en augmentation de 3.7 %. Les opérations d'ordre sont de 831 k€ et le prélèvement à la section de Fonctionnement, en augmentation, à 364 k€ (250.59 %).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le budget de la direction générale des services représente un volume de près de 1.59 millions d'euros. Les charges de personnel le composent pour 0.83 millions d'euros.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



La police municipale voit son budget (21 k€) en légère hausse de 4.83 % (+1 k€) et les charges de personnel arrêtées à 392 k€. Il est principalement composé du versement à la SACPA (16.5 k€) qui assure la gestion des animaux errants, de petits équipements (1 k€), des frais de maintenance pour l'entretien des radios (1 k€), des abonnements et documentations diverses (k€), de frais de réparation des vélos (350 €) ou encore du paiement de la redevance pour l'utilisation des fréquences radios (250 €).

Le service hygiène et sécurité a en charge la prévention des agents, mais également le suivi des ERP municipaux et la sécurité incendie. Il s'établit en baisse de 2.20 % pour un montant global de 57 k€. Les principales dépenses en termes de prévention concernent les vêtements de travail (35 k€), la fourniture de divers produits pharmaceutiques (4 k€) avec notamment le gel hydro alcoolique et les masques, de petits équipement (3.8 k€). Concernant la sécurité incendie, la maintenance des poteaux incendie est prévue (13 k€). Enfin, suite à l'exercice de mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, des acquisitions de petit équipement sont nécessaires (1 k€).

Le budget de la Direction générale regroupe différents services, notamment la communication, VADA, la politique de la ville ou encore le CLSPD. Il s'établit à 774 k€, dont 348 k€ de frais de personnel.

De manière transversales, les dépenses en lien avec le marché d'assistance juridique sont en baisse de 37.5 % pour s'établir à 25 000€. Les frais d'annonce et de publicité, mutualisés avec la CCPA sont en augmentation de 38 %, soit 18 k€. Les dépenses d'affranchissement (30 k€),

de documentation générale (15 k€) ou encore la provision obligatoire pour contentieux (5 k€) sont stables.

Le budget communication (47 k€) est en augmentation de 31 % en raison de la reprise des activités des services. Le budget VADA (12 k€) est prévu en augmentation de 44 % en raison également de la reprise des activités. Les budgets de la politique de la ville et du CLSPD, proposés à 120 k€, se voient augmenter de 89 %, avec notamment la prise en charge de l'action MILDECA (50 k€).

La subvention au centre social demeure inchangée (72 k€).

3) La section d'investissement du budget principal

a) Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses d'équipement, propre à la commune, proposé dans le budget primitif 2022 s'élève à 1.97 millions d'euros. L'exercice 2022 confirme un niveau d'équipement réalisé particulièrement faible sur la commune.

Le principal projet engagé concerne le restaurant scolaire de l'école Jules Ferry, qui devrait être livré et entrer en activité pour la rentrée de septembre 2022. Ce dernier amorcé en 2020, représente pour mémoire une dépense globale de 1 014 k€, dont 200 k€ seront versés au titre de l'année 2022.

Le portage EPF quant à lui se poursuit pour différentes acquisitions opérées par le passé, pour un montant global de 273 k€. Le service urbanisme est également en charge de plusieurs dossiers d'acquisitions, pour un montant global de 77 k€. Suite à l'adoption du PLU en 2020, certaines mesures complémentaires vont nécessiter la mobilisation d'un complément financier (16 k€). Au-delà, les frais de procédure du crématorium sont estimés à 3 k€, mais se verront intégralement compensés par les recettes en lien avec l'attribution de la délégation.

Concernant les bâtiments, des investissements récurrents doivent être maintenus, tels les actions en lien avec l'entretien et la maintenance des chauffages (106 k€) prévus au contrat avec la société Dalkia, ou encore le renouvellement des extincteurs (5 k€).

De manière complémentaires, certains chantiers prioritaires seront menés :

- Mise en place du désenfumage de la Galerie Malraux : 80 k€,
- Réalisation d'une aspiration centralisée à l'atelier de menuiserie du CTM : 20 k€,
- Réalisation d'un audit patrimonial : 40 k€,
- Réfection des toitures de l'école Jules Ferry : 233 k€,
- Réfection de la toiture du Musée des cheminots : 15 k€,
- Travaux de sécurisation de la maison de la petite enfance : 38 k€,
- Remplacement des portes automatiques de la MJC : 11 k€.

En matière de voirie, différents chantiers seront menés (330 k€) sur 2022. 60 k€ seront dédiés à l'amélioration de l'éclairage public et 30 k€ prévus dans le cadre des extensions du réseau électrique. Enfin, une enveloppe de 40 k€ sera dédiée au mobilier urbain.

Les services acquerront divers matériels nécessaires à la bonne exécution de leurs missions : nettoyeur haute pression monté sur camion (15 k€), divers outillages (23 k€).

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'ANRU, la ville devra s'acquitter de sa participation annuelle auprès de la CCPA (12 k€).

En ce qui concerne l'informatique (72 k€), la ville va poursuivre l'équipement des services en termes de travail à distance. De fait, les PC devant être remplacés seront pour partie proposés en portatif (15 k€). Egalement, 11 k€ seront prévus pour réaliser la refonte du site internet. Des modules complémentaires des progiciels seront acquis pour la petite enfance (8 k€), pour les accueils extrascolaires -5 k€) et pour la DAEVS (2 k€). Les licences des serveurs devront être mises à jour (15 k€). Enfin, le nouveau restaurant scolaire sera raccordé à la fibre de la mairie (15 k€).

De plus, l'acquisition de deux nouvelles Multi Wash et deux Mono-brosses sont nécessaires (5.6 k€). Une provision de mobilier divers est également proposée (35 k€).

La reprise des concessions échues au cimetière se poursuivra (25 k€).

Une importante campagne concernant la défense incendie débutera, avec le remplacement de 5 poteaux (36.5 k€), et la maintenance de certains (6.3 k€). De plus, un dernier défibrillateur sera installé à l'école de Tiret, permettant ainsi l'équipement de l'ensemble de nos ERP (2 k€).

Le déploiement des caméras de vidéo-protection se poursuivra (41 k€).

Enfin, un audit concernant la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est prévu, en lien avec la refonte du règlement local de publicité (RLP) pour 48 k€.

Au regard de ces éléments, au-delà de l'AP/CP en cours sur le restaurant de Jules Ferry, qui est inchangée, il convient d'en créer une pour le déploiement de la vidéo protection, comme suit :

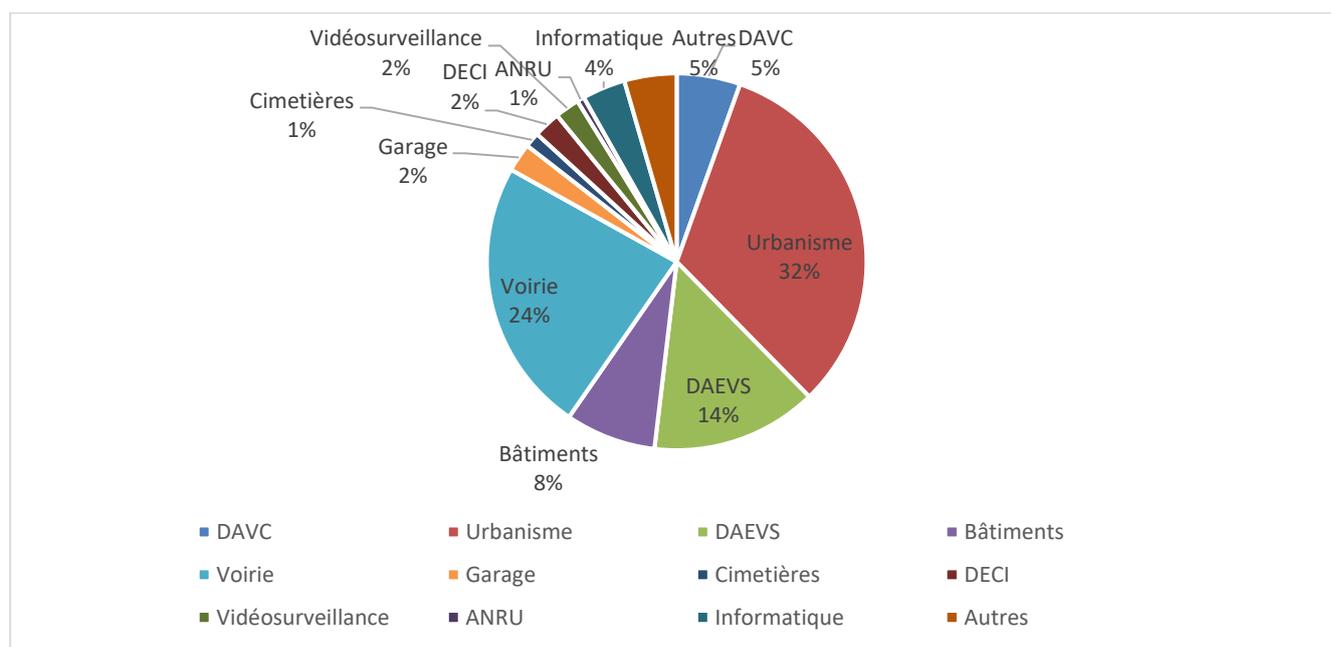
- AP n° 01 : HAISSOR :

Montant AP N°01	CP 2020	CP 2021	CP 2022
1 014 791.77	202 359,70 €	613 677 €	198 755.07 €

- AP n° 02 : VIDEO PROTECTION :

Montant AP N°02	CP 2021	CP 2022	CP 2023
161 733,77 €	74 733,77 €	45 000,00 €	42 000,00 €

Par axes bénéficiaires, les dépenses d'équipement propres à la commune se répartissent ainsi :



Par chapitres budgétaires, les dépenses d'équipement propres à la commune ainsi que les opérations réalisées pour le compte de tiers se résument ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Évolution valeurs	Évolution %
20 Immobilisations incorporelles	67 630,16 €	157 600,00 €	89 969,84 €	133%
204 Subventions d'équipements versées	18 750,00 €	- €	- 18 750,00 €	-100%
21 Immobilisations corporelles	836 485,65 €	1 005 263,00 €	168 777,35 €	20%
23 Immobilisations en cours	1 209 063,50 €	534 449,00 €	- 674 614,50 €	-56%
27 Autres immobilisations financières	298 052,00 €	273 450,00 €	- 24 602,00 €	-8%
Dépenses d'équipement propre	2 429 981,31 €	1 970 762,00 €	- 459 219,31 €	-19%
040 Opération d'ordre	31 769,00 €	91 768,45 €	59 999,45 €	189%
TOTAL	2 461 750,31 €	2 062 530,45 €	- 399 219,86 €	-16%

b) Les autres dépenses d'investissement

Concernant les crédits nécessaires à la gestion de la dette, ils sont regroupés au sein du chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour lequel le détail est le suivant :

	BP 2021	BP 2022	Évolution valeurs	Évolution %
16 Emprunts et dettes assimilées	1 154 362,00 €	994 371,56 €	- 159 990,44 €	- 14 %

Le chapitre est en diminution de près de 14 % et poursuit ainsi le désendettement de la commune.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Mobilisé le	Durée	Taux	Capital restant dû 01/01/2022	Intérêt 2022	Capital remboursé 2022	Annuité
Caisse d'Epargne	2007	15	3,93	7 302,97 €	23,95 €	7 302,97 €	7 326,92 €
Banque Populaire	2013	15	2,87	1 004 718,45 €	22 870,23 €	138 804,05 €	161 674,28 €
Banque Populaire	2017	15	1,38	1 749 999,94 €	23 118,74 €	166 666,68 €	189 785,42 €
Banque Populaire	2019	15	1,05	724 764,08 €	7 610,02 €	56 990,43 €	64 600,45 €
Caisse d'Epargne	2020	25	0,84	956 568,54 €	7 939,52 €	36 183,61 €	44 123,13 €
Caisse des dépôts	2020	12	1,51	803 892,72 €	12 058,39 €	73 081,16 €	85 139,55 €
SFIL	2020	12	1,84	2 943 028,07 €	51 998,06 €	250 434,21 €	302 432,27 €
Caisse d'Epargne	2020	12	1,22	3 095 280,36 €	37 143,36 €	264 908,45 €	302 051,81 €
Total				11 285 555,13 €	162 762,27 €	994 371,56 €	1 157 133,83 €

Il convient de souligner que le budget ne prévoit le recours à aucun emprunt sur 2022.

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2021, sont les suivantes :

	BP 2021	BP 2022	Évolution valeurs	Évolution %
024 Cessions des immobilisations	- €	640 000,00 €	640 000,00 €	-
13 Subventions d'investissement	2 009 707,00 €	787 363,23 €	-1 222 343,77 €	-61%
10 Dotations et fonds divers	719 000,00 €	410 000,00 €	- 309 000,00 €	-43%
<i>Dont FCTVA</i>	<i>249 000,00 €</i>	<i>190 000,00 €</i>	<i>- 59 000,00 €</i>	<i>-24%</i>
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	<i>170 000,00 €</i>	<i>220 000,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>29%</i>
27 Autres immobilisations financières	22 161,00 €	23 289,25 €	1 128,25 €	5%
Total Recettes d'investissement réelles	2 750 868,00 €	1 860 652,48 €	- 890 215,52 €	-32%
021 Autofinancement	104 086,00 €	364 913,63 €	260 827,63 €	251%
040 Opération d'ordre de transfert	761 158,00 €	831 335,90 €	70 177,90 €	9%
Total recettes d'investissement	3 616 112,00 €	3 056 902,01 €	- 559 209,99 €	-15%

Comme évoqué ci-dessus, la ville ne prévoit pas de recourir à l'emprunt en 2022.

Les cessions s'élèvent à 640 k€ et concernent les terres agricoles sur la commune de Château Gaillard (240 k€), la vente des terrains de la Brillate et de la Maison dite Andrieu déduction faite de la somme devant être reversée à l'EPF (320 k€) et la régularisation du terrain accolé à la médiathèque (80 k€).

Les subventions attendues sont en lien avec le restaurant Jules Ferry (198 k€), la DETR en lien avec la réalisation de la voie verte (24 k€), les participations concernant la vidéo-protection (23 k€), le solde des subventions du jardin d'enfant (44 k€), le versement du Plan de relance porté par l'Etat (310 k€), le produit des amendes de police (86 k€), la participation au crématorium (82 k€).

Le FCTVA est estimé en baisse de 24 %, pour un montant global de 190 k€. Pour mémoire, ce dernier est calculé au regard des travaux réalisés en année n-2, soit 2020. La taxe d'aménagement quant à elle devrait connaître un léger rebond de 50 k€, soit 29 %.

Les autres immobilisations financières concernent le remboursement de l'emprunt par le STEASA pour un montant de 23 k€.